

ENQUÊTE PUBLIQUE DU RLPI : DONNEZ VOTRE AVIS !



Que vous soyez un particulier ou une entreprise, vous êtes invité à participer à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

Panneaux de 12 m² le long des voies de circulation, panonceaux plantés en bordures de routes ou accrochés aux clôtures, bandeaux colorés et parfois lumineux en façades des magasins... L'affichage publicitaire et l'enseigne tiennent une place importante sur le territoire et sont le reflet d'un fort dynamisme économique. Cependant, la multiplication des installations ne facilite ni l'identification des annonceurs, ni la lecture des messages mais participe bel et bien à l'augmentation de la pollution visuelle. Afin de protéger votre cadre de vie, le règlement local de publicité permet d'adapter ponctuellement les règles nationales de publicité pour les rendre plus strictes ou dans certains cas très limitées. La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a souhaité construire, en collaboration avec les pouvoirs publics, les professionnels concernés et bien sûr les habitants, un nouvel outil de planification en matière d'affichage publicitaire qui permettra d'instaurer un principe d'harmonisation et de cohérence à l'échelle des 73 communes.

Afin de participer activement à cette consultation qui se déroulera jusqu'en septembre 2021, vous pouvez d'ores et déjà faire part de vos observations grâce aux dispositifs suivants :

- sur le site internet dédié rlpi.gpseo.fr, en complétant le formulaire,
- par message électronique à construireensemble@gpseo.fr
- par courrier postal à l'attention du Président de GPS&O, Immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE.

Le diagnostic terrain est actuellement en cours et sera suivi de la définition des orientations et de la rédaction du règlement et du plan de zonage courant 2021. Dans le cadre de la concertation avec les habitants et afin de vous assurer une parfaite transparence, ce diagnostic a fait l'objet d'une première présentation en réunion publique le mardi 9 mars à 18h, en visioconférence. Vous trouverez en PJ du présent article le compte rendu.

L'enquête publique et la mise à jour du dossier en vue de son approbation se dérouleront de façon prévisionnelle de septembre 2021 à fin 2022.

Les éléments du dossier de concertation sont joints au présent article.
Le service urbanisme est à votre disposition pour toute précision par mail à urbanisme@aubergenville.fr

Documents

[COMPTE RENDU RP 09032021](#)

[Lettre info 1](#)

[Dossier de concertation](#)

[Revue de presse](#)

[lettre d'information n2 - RLPi](#)